

ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE EN LVE- TOUTES SÉRIES

I- BO n° 9 du 01-03-2012

II- BO n°3 du 15-01-2013

III- FICHES D'ÉVALUATION ET DE NOTATION LV1 ET LV2

BO n° 9 du 01-03-2012 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59177

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 10 minutes

Coefficient identique à celui de l'épreuve écrite correspondante du premier groupe d'épreuves. L'évaluation prend appui sur **un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve**. Il se rapporte à l'une des notions du programme. Ce document peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions du programme qu'il a étudiées dans l'année. L'examineur propose au candidat deux documents, qui se rapportent chacun à **une notion différente de cette liste**. Le candidat **choisit** l'un de ces documents et dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos. Le document, **qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement**. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, **qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat**. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Pour chaque candidat, l'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation publiée en annexe correspondant à la langue concernée, LV1 ou LV2.

Dans la mesure du possible, on privilégiera une organisation de l'épreuve « **sur écran** » qui permet **une meilleure présentation** aux candidats des documents, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve. »

BO n° 3 du 15-01-2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66642

Article 1 - Le deuxième alinéa de l'article 10 de l'[arrêté modifié du 15 septembre 1993](#) relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session 1995 est complété par les dispositions suivantes :

« Lorsque le candidat au baccalauréat des **séries ES, L et S** a choisi comme épreuve de contrôle l'épreuve de langue vivante 1 et/ou l'épreuve de langue vivante 2, la note obtenue est affectée de l'ensemble du coefficient de cette épreuve (partie écrite et partie orale). Pour les candidats au baccalauréat de **la série L** qui ont choisi une **langue vivante approfondie**, la note obtenue à l'épreuve de contrôle est affectée du coefficient de l'épreuve de la langue vivante 1 ou 2 concernée auquel s'ajoute le coefficient de la langue vivante approfondie correspondante. »

Article 2 - Le troisième alinéa de l'article 7-1 de l'[arrêté modifié du 15 septembre 1993](#) relatif aux épreuves du **baccalauréat technologique** à compter de la session de 1995 est complété par :

« Lorsque le candidat a choisi comme épreuve de contrôle l'épreuve de langue vivante 1 et/ou l'épreuve de langue vivante 2, la note obtenue est affectée de l'ensemble du coefficient de cette épreuve (partie écrite et partie orale). »

Article 3 - Le présent arrêté est applicable à **compter de la session 2013** du baccalauréat général.

ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE - FICHE D'ÉVALUATION ET DE NOTATION **LV1**-
 EXPRESSION ORALE BO n° 9 du 1^{er} mars 2012 -

LV1 - Épreuve orale de contrôle

Série :

Langue :

Session :

Académie :

Nom de l'élève :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (**sans le fractionner en décimales**) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 point	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 points	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 points
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à partir du document.	3 points	Répond et réagit de façon simple.	3 points	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 points
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.	4 points	Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.	4 points	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	5 ou 6 points
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.	6 points	Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 points	S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.	7 ou 8 points
Note A, sur 6 S'exprimer en continu/6	Note B, sur 6 Prendre part à une conversation/6	Note C, sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique/8

Appréciation :

Note de l'élève (total A + B + C) =/ 20

ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE -FICHE D'ÉVALUATION ET DE NOTATION **LV2**-
 EXPRESSION ORALE BO n° 9 du 1^{er} mars 2012 -

LV2 - Épreuve orale de contrôle	
Série :	Langue :
Session :	Académie :
Nom de l'élève :	
Nom de l'établissement :	
Ville :	

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (**sans le fractionner en décimales**) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité/recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produits des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 ou 2 points	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 points	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 points
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à partir du document.	4 points	Répond et réagit de façon simple.	4 points	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3, 4 ou 5 points
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.	5 points	Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.	6 points	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	6 ou 7 points
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.	6 points			S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.	8 points
Note A, sur 6 S'exprimer en continu/6	Note B, sur 6 Prendre part à une conversation/6	Note C, sur 8 Intelligibilité et recevabilité linguistique/8

Appréciation :

Note de l'élève (total A + B + C) =/ 20